

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS SEANCE PUBLIQUE DU 6 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le six avril à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réuni à la Maison des Verriers de Bagneaux sur Loing, sous la présidence de Madame LACROUTE Valérie, Présidente, en session ordinaire.

Présents : (43)

AMPONVILLE : Monsieur François-Xavier DUPERAT (1)

BAGNEAUX SUR LOING : Monsieur Claude JAMET (1)

BOULANCOURT : Monsieur Eric JAIRE (1)

BURCY : Monsieur Philippe CHALMETTE (1)

BUTHIERS : Monsieur Jean-Yves LACROIX (1)

CHATENOY : Monsieur Denis CELADON (1)

CHEVRAINVILLIERS : Monsieur Benoît OUDIN (1)

DARVAULT : Monsieur Didier CHASSAIN (1)

FAY LES NEMOURS : Monsieur Christian PEUTOT (1)

FROMONT : Monsieur Dominique MAZURE (1)

GARENTREVILLE : Monsieur Didier BOULAY (1)

GREZ SUR LOING : Monsieur Jean LUCAN, Monsieur Pascal CADIER, (2)

GUERCHEVILLE : Monsieur Gilles AUGÉ (1)

LARCHANT : Monsieur Vincent MEVEL (1)

MONCOURT FROMONVILLE : Monsieur Jean-Marc PANNETIER, Madame Laurence FARAO (2)

NEMOURS : Madame Valérie LACROUTE, Monsieur Volkan ALGUL, Monsieur Pascal AUJARD, Madame Laurence BLAUDEAU, Monsieur Jean-Marc CHAMPNIERS, Madame Brigitte COMMAILLE, Monsieur Bernard COZIC, Monsieur Jean-Pierre GERBIER, Monsieur Daniel HELFRICH, Madame Michelle HERRMANN, Monsieur Gérard JOUE, Madame Nacira LATRECHE, Madame Anne-Marie MARCHAND, Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN, Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR, Monsieur Philippe ROUX, Monsieur Daniel VILLAUME (17)

ORMESSON : Monsieur Alain POURSIN (1)

RUMONT : Monsieur Patrick PRUD'HOMME (1)

SAINT PIERRE LES NEMOURS : Madame Anne-Marie CHEVRE, Monsieur Jean-Luc MATEO-SANS, Monsieur Jacques NAVE, Madame Arlette PATRON, Monsieur Guy PEGAZ, Monsieur Daniel ROUSSEAU (6)

VILLIERS-SOUS-GREZ : Monsieur Yves LECHEVALLIER (1)

Pouvoirs : (5)

Madame Michèle DEMARIA donne pouvoir à Monsieur Claude JAMET

Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY donne pouvoir à Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN

Madame Helen HENDERSON donne pouvoir à Madame Valérie LACROUTE

Monsieur Bernard RODIER donne pouvoir à Monsieur Daniel ROUSSEAU

Madame Thérèse DAMEME donne pouvoir à Madame Anne-Marie CHEVRE

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente Valérie LACROUTE, déclare la séance publique ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Monsieur Daniel VILLAUME désigné, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour, puis le Conseil Communautaire délibère et approuve les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2017**A l'unanimité :****APPROUVE** le procès-verbal de la réunion publique du 9 février 2017.**1. Compte de gestion 2016****A l'unanimité :****DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2016 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;**APPROUVE** le compte de gestion pour l'exercice 2016 établi par le Trésorier Principal ;**DONNE ACTE** de la présentation du compte de gestion.**2. Compte administratif 2016****A l'unanimité :****DECIDE** d'approuver le Compte Administratif 2016, dont les principaux chiffres sont résumés ci-dessous :**Fonctionnement :**

Dépenses :	15 967 971.49€
Recettes :	15 152 654.20€
Résultat brut de fonctionnement : excédent de (Tient compte de l'excédent cumulé 2 930 662.76€)	2 115 345.47€

Investissement :

Dépenses :	3 305 365.77€
Recettes :	2 230 194.99€
Déficit d'investissement (Tient compte du déficit cumulé 806 761.04€)	1 881 931.82€

Le résultat de clôture de l'exercice est de **1 224 969.54€****3. Affectation du résultat 2016****A l'unanimité :****DECIDE** d'affecter une partie du résultat de fonctionnement 2016 soit **890 376.13€** à la section d'investissement au compte 1068 et de reporter le solde soit **1 224 969.34€** en recette de fonctionnement sur le Budget 2017.**4. Budget Primitif 2017****A l'unanimité :****DECIDE** d'adopter le Budget Primitif 2017, tel que présenté ci-dessous et s'équilibrant comme suit :**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 18 119 477.57 €
Recettes : 18 119 477.57 €

Section d'investissement :

Dépenses : 7 145 370.71 €
Recettes : 7 145 370.71 €

5. Taux de Fiscalité directe locale 2017***A l'unanimité :***

ADOPTE les taux suivants pour l'année 2017 :

<i>Taxe d'habitation :</i>	7,78 %
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties :</i>	0,00%
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties :</i>	1,99%
<i>Cotisation foncière des entreprises :</i>	19,73%

6. Taux TEOM 2017

A 41 voix POUR et 2 abstentions (Madame Michelle HERRMANN et Madame Michèle DEMARIA),

DECIDE d'adopter les taux de TEOM suivants pour 2017 :

Pour les communes relevant du SMETOM :

Nemours, Bagneaux sur Loing, Grez sur Loing, Guercheville, Moncourt-Fromonville, Saint Pierre lès Nemours, Chevrainvilliers, Darvault, Faÿ lès Nemours et Ormesson et Villiers-sous-Grez:

Taux unique : 17.30 %

Pour les communes relevant du SIRTOM du Sud-Francilien :

Châtenoy	11.50 %
Garentreville	11.33 %
Larchant	9.94 %
Amponville	10.84 %
Burcy	11.54 %
Fromont	10.67 %
Rumont	10.64 %

Pour les communes relevant du SITOMAP :

Boulancourt, Buthiers et Nanteau-sur-Essonne :

Taux unique : 15.03 %

7. Maison de santé pluridisciplinaire et universitaire – Passation des marchés***A l'unanimité :***

DECIDE de valider les offres de :

- Lot 1 : entreprise BAGOT pour un montant de 536 409,60 € HT
- Lot 2 : entreprise AFATEK pour un montant de 228 773,99 € HT (dont 10 773,99 € HT de PSE)
- Lot 3 : BFM Electric pour un montant de 118 580 € HT
- Lot 4 : PRIMISO pour un montant de 275 599,20 (dont 33 292 € HT de PSE)
- Lot 5 : SARL BETHOUL pour un montant de 132 101,11 € HT
- Lot 6 : NEYRAT pour un montant de 212 155,21 € HT (dont 22 155,21 € HT de PSE)
- Lot 7 : SARL BETHOUL pour un montant de 97 262,99 € HT

Le coût global des travaux de la Maison de Santé s'élève à 1 600 882,10 €.

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents utiles relatifs à la notification de ces marchés publics de travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et Universitaire.

8. Tarifs du Centre Aquatique Aquasud 77**A l'unanimité :**APPROUVE les tarifs suivants qui entreront en vigueur à partir du 1^{er} mai 2017 :**TARIFS PISCINE :**

ENTREES UNITAIRES	TARIFS HIVER (B)		TARIFS ETE (B)	
	Résidents*	Extérieurs	Résidents*	Extérieurs
Entrée	3,50	4,80	4,60	6,90
Entrée - de 12 ans **	2,80	3,90	3,00	4,60
Entrée - de 3 ans **	GRATUIT		GRATUIT	
Entrée avec sauna & hammam	6,10	8,20	7,90	11,20
CARTE FAMILLE	22,35	23,40	22,35	23,40
Entrée tarif carte famille	1,80	2,50	2,40	3,70
10 entrées tarif carte famille	18,00	24,70	23,70	37,10
Entrée - de 12 ans ** tarif carte famille	1,45	2,00	1,55	2,40
10 entrées - de 12 ans **	14,40	19,60	15,45	24,20
Carte 10 entrées famille (Piscine-Sauna-Hammam) (A)	43,60	57,60	55,60	79,10
CARTES D'ABONNEMENT (nominatives)				
Carte 10 heures (valable 6 mois)	21,40	28,30	21,40	33,30
Carte 10 entrées adultes (A)	28,60	39,10	28,60	44,20
Carte 10 entrées enfant - de 12 ans **(A)	25,50	34,60	25,50	35,70
Carte 10 entrées (Piscine-Saune-Hammam) (A)	55,20	71,80	74,90	103,50

* résidents du PAYS DE NEMOURS, sur présentation d'un justificatif

** présentation d'un justificatif

(A) Valable 1 an

(B) Tarifs hiver (septembre à mai) -- tarifs été (juin à août) sous réserve de modifications.

Pays de NEMOURS

Le tarif résident s'applique à toutes les communes du Pays de Nemours, à savoir :
 AMPONVILLE – BAGNEAUX SUR LOING – BOULANCOURT – BURCY – BUTHIERS –
 CHATENOY – CHEVRAINVILLIERS - DARVAULT – FAY LES NEMOURS – FROMONT –
 GARENTREVILLE - GREZ SUR LOING – GUERCHEVILLE – LARCHANT – MONCOURT
 FROMONVILLE – NANTEAU SUR ESSONNE – NEMOURS – ORMESSON – RUMONT –
 SAINT PIERRE LES NEMOURS – VILLIERS SOUS GREZ

TARIFS ESPACE FORME :

Accès à l'espace cardio-training/sauna-hammam * + accès piscine illimité

TOP FORME	RESIDENTS (A)	EXTERIEURS
Abonnement durée libre **	27,50/mois	32,90/mois
Trimestre	143,20	164,80
Séance tarif hiver (B)	9,50	11,60
Séance tarif été (B)	11,60	13,70
TOP FORME + AQUAGYM (1 cours/semaine)		
Abonnement durée libre **	32,90/mois	37,90/mois
Trimestre	164,80	184,90

* aux heures ouvrables de la piscine

** droit d'inscription 43,80 €

(A) Résidents du Pays de Nemours, sur présentation d'un justificatif

(B) Tarifs hiver (septembre à mai) – tarifs été (juin à août) sous réserve de modifications

TARIFS ACTIVITES DIVERSES :

Aquagym – Bébés nageurs – Aquaphobie – Aquacycling – Jardin aquatique (4 à 6 ans)

Aquaphobie/bébé nageur – Natation enfants (initiation – apprentissage & perfectionnement)

Aquagym – Bébés nageurs – Aquaphobie	Résidents *	Extérieurs
Séance	13,50	14,50
10 séances	91,60	99,90
2 ^{ème} forfait/adulte et enfant	81,20	89,50
Aquacycling		
Séance	13,00	13,50

Jardin aquatique (4 à 6 ans) - Aquaphobie/Bébé nageur		
Séance	13,50	14,50
2 ^{ème} bébé (forfait 10 séances)	81,20	89,50
Annuel* (de septembre à juin)	91,60	99,90
Natation enfants (Initiation-apprentissage-perfectionnement)		
Annuel* (de septembre à juin)	190,45	203,90
2 ^{ème} enfant**	169,40	182,10
3 ^{ème} enfant**	138,40	148,80
4 ^{ème} enfant**	Gratuit	

* Un cours/semaine

** Enfants de la même famille

9. Désignation des représentants dans les syndicats mixtes et autres organismes extérieurs – Adhésion nouvelles communes

A l'unanimité :

DESIGNE comme représentants dans les syndicats mixtes et autres organismes extérieurs dans le respect des statuts respectifs de ces organismes, les membres ci-dessous.

- **Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Nemours-Gâtinais (SMEP)**

Représentants titulaires	Représentants suppléants
AMPONVILLE	
Christian GIBIER	<i>François-Xavier DUPERAT</i>
Michèle DESCHAMPS	<i>Alain NORET</i>
BOULANCOURT	
Elisabeth BELLIOU	<i>Stéphanie IMBAULT</i>
Arminda DELOZANNE	<i>Eric JAIRE</i>
BURCY	
Joël DUMONCEAUX	<i>Philippe CHALMETTE</i>
Anne-Marie SUREAU	<i>Corinne LAROCHE</i>
BUTHIERS	
Christophe CHAMOREAU	<i>Jean-Yves LACROIX</i>
Gérard GRISON	<i>Jean-Luc France-BARBOU</i>
FROMONT	
Jean-Michel DEVIC	<i>Jackie CHAVANNEAU</i>
Pascal COURTOIS	<i>Yvelise BAGREAUX</i>
GUERCHEVILLE	
Gilles AUGE	<i>Didier LALOUE</i>
Jean-Luc DOUINE	<i>Olivier TURPIN</i>
NANTEAU-SUR-ESSONNE	
Jean-Luc LEGAY	<i>Paul DESBROSSE</i>

Pays de NEMOURS

Françoise MILLELIRI	Martine LE FLOCH
RUMONT	
Marie-José TRAVERS-SIMON	Jean-Martial BERTRAND
Michel TRAVERS	Patrick PRUD'HOMME
VILLIERS-SOUS-GREZ	
Gérard MORET	
Yves LECHEVALLIER	

SMETOM de la Vallée du Loing

Représentants titulaires	Représentants suppléants
GUERCHEVILLE	
Sébastien HERBLOT	Alain HARDY
Philippe ROUSSEL	Olivier TURPIN
VILLIERS-SOUS-GREZ	
Gérard MORET	Véronique GIRARD
Yves LECHEVALLIER	Richard ANTOINE

SITOMAP Pithiviers (Communes de Boulancourt, Buthiers et Nanteau-sur-Essonne)

Représentant titulaire : Eric JAIRE

Représentant suppléant : Jean-Yves LACROIX

SIRTOM du Sud Francilien

Représentants titulaires	Représentants suppléants
AMPONVILLE	
Christian LETURQUE	Pierre CULLATI
BURCY	
Philippe CHALMETTE	Marinette MESSIAS
FROMONT	
Jackie CHAVANNEAU	Jean-Charles TORTA
RUMONT	
Jean-Martial BERTRAND	Domingo SILVEIRA

Syndicat Mixte des installations sportives des collèges de la région de Nemours :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
GUERCHEVILLE	
Olivier TURPIN	Martine DIOT
Didier LALOUE	Philippe ROUSSEL
VILLIERS-SOUS-GREZ	
Michel COTEROT	Véronique GIRARD
Yves LECHEVALLIER	Philippe BEAUDOIN

Syndicat des Transports :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
VILLIERS-SOUS-GREZ	
Yves LECHEVALLIER	Philippe BEAUDOIN
Michel COTEROT	Véronique GIRARD

10. Extension des délégations du Conseil communautaire à la Présidente concernant les demandes à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales d'attributions de subventions

A l'unanimité :

DECIDE d'étendre les délégations du Conseil communautaire à la Présidente afin qu'elle puisse demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, étant précisé que cette délégation concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

11. Indemnité des élus – Revalorisation de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

A l'unanimité :

DECIDE, avec effet au 1^{er} janvier 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de la Présidente et des Vice-présidents avec délégations comme suit :

- **La Présidente** : 67.50% de l'indice brut maximal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.
- **Les Vice-présidents avec délégations** : 24.73% de l'indice brut maximal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

12. Liaison d'intérêt départemental A4-RN36 : motion de la Communauté de communes du Pays de Nemours

A l'unanimité :

DECIDE de :

- **Condamner** le changement de position inacceptable de l'Etat dans ce dossier, depuis le printemps 2015 ;
- **Refuser** que l'aménagement de la Seine-et-Marne soit tributaire d'arrangements entre l'Etat et son concessionnaire autoroutier ;
- **Rappeler** l'Etat à ses engagements antérieurs, au respect et à l'application de la DUP du 27 juillet 2012 ;
- **Soutenir** le Département dans sa volonté d'ouvrir ce barreau à la circulation dans les plus brefs délais et l'encourager à commencer rapidement les travaux ;
- **Exiger** que l'Etat fasse dorénavant diligence et mette tout en œuvre pour permettre la réalisation du barreau A4-RN36 en demandant à la SANEF les modifications nécessaires de son projet pour le mettre en conformité avec la DUP et en cédant au Département les parcelles relatives au projet afin qu'il puisse exécuter ses travaux.

13. Convention d'objectifs 2017 entre l'Office de Tourisme du Pays de Nemours et la Communauté de communes du Pays de Nemours

A l'unanimité :

DECIDE d'octroyer à l'Office du Tourisme du Pays de Nemours une subvention d'un montant de **121 744.50€** au titre de l'année 2017, les crédits sont repris au BP 2017.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer le projet de convention d'objectifs 2017 joint à la présente délibération.

14. Remplacement du délégué suppléant au « Groupe d'Action Local sud Seine-et-Marne » pour le programme Leader 2014-2020

A l'unanimité :

DECIDE de désigner Monsieur Christian PEUTOT en lieu et place de Monsieur Bernard RODIER, en tant que membre suppléant du Programme Leader 2014-2020.

15. Convention d'occupation précaire du domaine public – RAM Intercommunal – Commune de Larchant

A l'unanimité :

APPROUVE les termes de la dite convention,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer la convention.

16. Convention d'occupation précaire du domaine public – RAM Intercommunal – Commune de Buthiers

A l'unanimité :

APPROUVE les termes de la dite convention,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer la convention.

17. Convention d'occupation précaire du domaine public – RAM Intercommunal – Commune de Villiers-sous-Grez

A l'unanimité :

APPROUVE les termes de la dite convention,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer la convention.

18. Transfert des Zones d'Activités Economiques (ZAE)

A l'unanimité :

INDIQUE que les zones d'activité économique suivantes seront transférées à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017 :

- ZAE secteur C (Nemours),
- Zone Route de Lyon (Nemours),
- ZAE Rocher Vert (Nemours),
- ZAE les Hauteurs du Loing (Nemours),
- ZAE Le Camps (Moncourt -Fromonville),
- ZA de Larchant (Saint Pierre lès Nemours),
- ZA Les Etangs (Saint Pierre lès Nemours),
- ZA Le Port (Saint Pierre lès Nemours).

INDIQUE que les conditions financières du transfert feront l'objet de décisions ultérieures ;

INDIQUE que la présente délibération sera notifiée aux Maires des communes membres de la Communauté de communes ;

Affaires en cours (points non suivis d'un vote) et questions diverses.

Après épuisements des questions et informations diverses, la séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de séance,



Daniel VILLAUME



**La Présidente,
Députée-Maire de Nemours**



Valérie LACROUTE